



OUVERTURE DU SECRETARIAT

Mensuel d'information communale,  
les articles à paraître doivent être  
déposés en Mairie ou envoyés par mail  
[mairie.saintbarth@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintbarth@wanadoo.fr)  
Rédaction Administration et impression  
Mairie de St Barthélemy BP

FEVRIER MARS 2015 n°210

SITE INTERNET [www.saint-barthelemy38.fr](http://www.saint-barthelemy38.fr)



joyeuses Paques



04 74 84 63 25

Lundi 8h30 - 12h00  
13h30 - 17h00  
Mercredi 8h30 - 12h00  
13h30 - 17h00  
Vendredi 8h00 - 12h00

SOMMAIRE

- \* Le mot du Maire
- \* Infos élections
- \* Compte rendu du CM du 27 janvier et 25 février
- \* Campagne des restos du cœur
- \* Infos diverses
- \* A vos agendas
- \* Etat Civil

### Elections des 22 et 29 mars les scrutins seront ouverts de 8h à 18h



Les élections départementales remplacent les élections cantonales.

Elles vont permettre d'élire pour six ans, dans chaque canton, un binôme (constitué d'une femme et d'un homme).

Ces nouveaux conseillers départementaux élus siégeront à l'assemblée dirigeant le département dénommée désormais conseil départemental (ex-conseil général).

### Le mot du Maire

Comme chaque année l'arrivée du printemps annonce le vote du budget communal. En 2014, nous nous sommes attachés à réduire au maximum les dépenses, ce qui permet de dégager un bon excédent de fonctionnement.

Les économies ainsi réalisées permettront de compenser en partie la très forte baisse des dotations de l'Etat allouées aux communes - 15000 € concernant uniquement la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) pour SAINT BARTHELEMY. Ces diminutions s'accroîtront encore avec certitude pour les exercices 2016 et 2017.

Pour l'année 2015, la principale dépense d'investissement prévue est celle de l'aménagement et de l'extension de la cantine scolaire pour un montant de 240 000 € autofinancée pour partie, subventionnée par l'état et le Conseil Général.

Un recours à l'emprunt sera nécessaire en attendant le versement des fonds et le retour de la TVA sur investissement.

Au regard de la conjoncture, nous allons continuer à maîtriser au mieux les dépenses, afin de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

Je souhaite sincèrement que l'arrivée des beaux jours nous apporte à tous un peu d'optimisme.

Gérard BECT

### DEFENDONS NOTRE ENVIRONNEMENT :

#### APPEL A TOUTES LES BONNES VOLONTES

Comme Chaque Année nous faisons appel à vous tous pour participer à la matinée de

**COLLECTE DES DECHETS JETES  
DANS LA NATURE RENDEZ-VOUS  
SAMEDI 28 MARS**

**À 8 HEURES PRÈS DU STADE**



Munissez-vous d'un gilet de sécurité jaune/orange.

Des exemplaires seront disponibles pour ceux qui n'en auront pas.

Nous vous remercions par avance !

Commission Communale de l'Environnement

### INSCRIPTIONS Année scolaire 2015-2016



Ecole primaire publique, 42 chemin des Ecoles

les dates des inscriptions  
pour les nouveaux élèves :

le mardi 24 mars 8h00 à 17h00, le mercredi 25 mars 8h00 à 12h00, le samedi 28 mars 8h00 à 12h00, le mardi 31 mars 8h00 à 17h00.

Merci de prendre rendez-vous au préalable avec la directrice, Estelle DUFFOUR, au 04 74 79 72 20.

Documents à présenter à l'école : livret de famille, carnet de santé de l'enfant et certificat d'inscription délivré par le Maire.

### Une résidence services pour seniors est en cours de projet.

Celle-ci verra le jour sur la commune de ST BARTHELEMY avec l'accord du conseil municipal.

La résidence services est créée par Mme CATALDI Carole, résidente sur la commune.

Ce projet a pour objectif de soustraire les seniors à leur solitude et l'isolement, en les accueillant dans un logement dans lequel leur autonomie est conservée et en leur proposant des services, une sécurité, un accueil chaleureux et convivial afin de renforcer leur bien-être.

Un questionnaire est joint à la Gabusienne. Nous vous invitons à y répondre.

Une boîte aux lettres est mise à votre disposition à la mairie, afin d'y déposer le questionnaire.

Nous vous remercions du temps et de l'intérêt que vous nous avez accordé.

Nous remercions également M le Maire et son équipe pour le temps et l'aide qu'ils nous ont octroyé.

Vous souhaitez avoir plus d'information sur la résidence services, vous pouvez me contacter à l'adresse mail suivante : [residenceservicesobeaupours@gmail.com](mailto:residenceservicesobeaupours@gmail.com)

Je réponds à toutes vos questions, avec plaisir. Cordialement, Mme CATALDI Carole.





## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 janvier

### APPEL D'OFFRES CHOIX DES ENTREPRISES

Ce point de l'ordre du jour sera examiné lors d'une prochaine séance compte tenu des négociations entamées avec les entreprises admises à candidater.

### CHOIX DU BUREAU DE CONTRÔLE RÉHABILITATION CANTINE

Ce point sera examiné lors d'une prochaine séance.

### CONVENTION SPA

M Bruno DANNONAY, adjoint, rappelle au Conseil la convention passée en 2004, renouvelée chaque année, avec la SPA de LYON SUD EST.

Convention qui consiste essentiellement à pallier l'absence de fourrière sur la commune moyennant une cotisation annuelle de 0.28 euros par an et par habitant.

M DANNONAY indique que la SPA de LYON n'assure plus la prise en charge du transport des animaux jusqu'au refuge de RENAGE dont dépend la commune.

Il présente au Conseil diverses solutions, en exposant leurs tarifs respectifs,

Il demande au Conseil de se prononcer,

**Le conseil après délibération,**

**CONSIDERANT** le manque d'infrastructure et de matériel nécessaire à la capture et à la détention des animaux à l'échelon communal

**CONSIDERANT** le Coût de chacune des solutions envisagées, **RENOUVELLE** la convention SPA au tarif de 0.28 €/habitant.

**COMPLETE** cette prestation par la signature d'une convention relative au transport [et, éventuellement à la capture] des animaux recueillis sur le territoire communal jusqu'au refuge de RENAGE avec l'entreprise DAKTARI, spécialiste du transport animalier.  
**AUTORISE** M le Maire à signer les deux conventions précitées.

### CONVENTION CENTRE SOCIAL RENOUVELLEMENT

M BECT, Maire, donne lecture au Conseil Municipal de la convention de partenariat établie entre la Commune et le Centre Social de l'Ile du Battoir.

Il rappelle que les communes du canton ont fait appel au Centre Social en juin 2013 afin de bénéficier d'un accompagnement pour la mise en œuvre de la réforme sur les rythmes scolaires.

Il précise l'objet de la convention consistant essentiellement pour la commune de SAINT BARTHELEMY à la mise à disposition du logiciel d'inscription des familles, et à la réalisation des déclarations CAF afin de percevoir les aides de l'Etat.

Il indique qu'une participation financière, calculée en fonction du nombre d'enfants scolarisés sur la commune, sera versée au Centre de Social de l'Ile du Battoir, et qu'elle se monte pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, à la somme de 2 520€.

Monsieur BECT demande au Conseil de se prononcer,

**Le Conseil après échanges,**

**ACCEPTE** les conditions de la convention telles qu'énoncées ci dessus.

**AUTORISE** le Maire, M Gérard BECT à signer la dite convention.

### CONVENTION TICHODROME 2015

M Bruno DANNONAY, premier adjoint, expose au Conseil la proposition de partenariat du centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome.

Elle consiste en la signature d'une convention permettant, moyennant une modeste contribution financière de recueillir, et soigner dans le but de leur remise en liberté, des animaux sauvages en détresse trouvés sur le territoire communal.

Il indique que la contribution pour la Commune s'élèverait à 0,10 centimes par habitant.

**Le Conseil après échange,**

**CONSIDERANT** l'importance de la préservation de la faune sauvage,  
**ADOPTE** la proposition de M Bruno DANNONAY  
**AUTORISE** M le Maire à signer la dite convention

### OPTIMISATION DES BASES (ECO FINANCE)

M le Maire présente au Conseil la proposition de la Société ECOFINANCE ayant pour objectif d'optimiser les bases fiscales des collectivités territoriales.

Cette proposition consistant en une convention ayant pour objet de fournir une assistance complète afin d'analyser les bases fiscales des locaux destinés à l'habitation.

Il indique que la CCTB a pour sa part déjà contracté avec cette société, et précise que la mission confiée à cette entreprise ne sera mise en œuvre que pour les communes ayant signé une convention à titre individuel avec ECOFINANCE.

La rémunération de cette mission sera proportionnelle aux résultats obtenus, les honoraires de la société sont fixés HT à 35% de l'augmentation de ressources constatée.

M le Maire demande au Conseil de se prononcer,

**Le Conseil Municipal après échange,**

**VALIDE** la proposition de la société ECOFINANCE

**AUTORISE** M le Maire à signer la convention permettant l'étude d'optimisation des bases fiscales de la commune de SAINT BARTHELEMY.

### CONVENTION DÉMATÉRIALISATION TRÉSOR PUBLIC

M le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention émis par la Direction des Finances Publiques ayant trait à la dématérialisation des pièces comptables justificatives et des documents budgétaires.

Il indique que cette convention prend effet de manière rétroactive à compter du mois de janvier 2015.

M le Maire demande au Conseil de se prononcer,

**L'assemblée après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** M le Maire à signer la convention précitée.

### CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents; que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

**Le Conseil après en avoir délibéré décide :**

Art 1 la commune charge le centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. (décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité)
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. (accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire).

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :  
Durée du contrat 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

Régime du contrat capitalisation.

### DROIT DE PRÉEMPTION FOND DE COMMERCE

M le Maire rappelle au Conseil la délibération du 15 mai 2006 qui a étendu le champ d'application du droit de préemption urbain aux fonds de commerce et baux commerciaux, en vertu de la loi N°2005-882 du 2 août 2005.

Il demande au Conseil de se prononcer concernant le fonds de commerce de M COLLION Sylvaine, propriétaire du salon de coiffure «SYL COIFF' ».

Il précise que ce fonds fait l'objet d'un compromis de vente.

**Le conseil après échange,**

**CONSIDERANT** la continuité du service rendu à la population par la future repreneuse

**DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de ce bien.

## CONVENTION TERRAIN RAYMOND GIRIER

M le Maire explique au Conseil que M GIRIER Raymond met à la disposition de la commune une parcelle de terrain d'environ 500 m<sup>2</sup>, afin de constituer une retenue d'eau en cas de forte précipitation permettant de protéger les habitations situées en contrebas.

M le Maire demande au Conseil de se prononcer soit par l'établissement d'une convention de mise à disposition à titre gracieux, soit par l'achat de la parcelle concernée.

M Laurent GIRIER, indique qu'une convention paraît plus indiquée afin d'éviter à la commune les frais de géomètre et de notaire.

**Le Conseil,**

**CONSIDERANT** la proposition de M GIRIER opte pour la signature d'une convention de mise à disposition.

**CHARGE** M le Maire des formalités administratives.

## RÉPARATION DU CHEMIN DE REMEMBREMENT

M le Maire évoque les différentes solutions envisagées lors de précédentes séances afin de rénover le revêtement du Chemin de remembrement.

Il précise que ce chemin est essentiellement emprunté par des véhicules agricoles, et que des trous très importants se sont constitués au fil du temps.

Compte tenu du lourd impact financier de cette réfection sur le budget communal, Monsieur le Maire propose que les travaux soient réalisés en deux étapes, réparties sur deux exercices budgétaires.

**Le Conseil après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** la proposition de M le Maire.



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 février

#### APPEL D'OFFRES EXTENSION ET RÉHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE : CHOIX DES ENTREPRISES

M le Maire rappelle au Conseil la séance du 16 décembre 2014 lors de laquelle avaient été désignées les entreprises admises à candidater. (3 candidatures par lot)

Il expose aujourd'hui à l'assemblée les conclusions de la commission d'ouverture des plis réunie le jeudi 19 février 2015.

Après analyse des différentes offres, M BECT suggère de retenir les propositions des entreprises suivantes, telles qu'énumérées dans le tableau ci-annexé :

**Le Conseil après échanges,**

**ACCEPTE la proposition** de M le Maire, conforme à celle de la Commission d'ouverture des plis.

**AUTORISE** M BECT à signer toutes les pièces relatives au marché de réhabilitation et d'extension du restaurant scolaire.

#### LISTE DES ENTREPRISES RETENUES

#### MAPA EXTENSION ET RÉHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE.

N°du Lot et Désignation	ENTREPRISE	MONTANT en € TTC
1 Démolition Maçonnerie VRD	NORMAND	26 976,29 €
2 Charpente Ossature Bois Bardage Etanchéité	BERNARD & FILS	36 000,00 €
3 Menuiseries Aluminium	BONIN	23 732,40 €
4 Platerie Isolation Peinture Menuiserie intérieure	VALLOIRE DECO	19 587,71 €
5 Carrelage Faïence	CARROT	13 901,49 €
6 Plomberie Sanitaire	RUOL	28 500,00 €
7 Électricité Courants faibles Chauffage VMC	POIPY	22 341,60 €
	<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>171 039,49 €</b>

#### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bruno DANNONAY, 1er adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M Gérard BECT.

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT : - dépenses : 462 442.02  
- recettes : 565 384.11  
- excédent : 102 942.09

INVESTISSEMENT : - dépenses : 551 757.10  
- recettes : 385 739.17  
- déficit : -166 017.93

Restes à réaliser en dépenses : 257 877

Restes à réaliser en recettes : 327 000

DEFICIT GLOBAL 2014 - 63 075.84

RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2014 + 147 149.80

2) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif a été voté à l'unanimité.

#### CHOIX DU BUREAU DE CONTRÔLE EXTENSION ET RÉHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

M le Maire explique à l'assemblée qu'il est impératif de désigner un bureau de contrôle chargé de la surveillance des différentes étapes de la réalisation de l'extension et de la réhabilitation du restaurant scolaire

Il présente au Conseil le détail des différentes missions habituellement dévolues au bureau de contrôle lors d'un chantier de travaux (vérification de la solidité des ouvrages, sécurité des personnes, accessibilité handicapés ...).

Il propose de retenir la proposition de l'entreprise DEKRA, Agence d'Echirolles pour un montant total de 3 210 € H.T.

**Le Conseil après en avoir délibéré,**

**CONSIDERANT** le caractère obligatoire de cette désignation **RETIENT** la proposition de l'entreprise DEKRA pour la somme de 3 210 € TTC.

#### CONVENTION CNFPT FORMATION HORS COTISATION

M le Maire explique au Conseil Municipal les missions du CNFPT.

Il s'agit d'un organisme dispensant des formations à destination des agents des collectivités territoriales.



Il indique que la plupart des formations proposées aux agents sont prises en charge par le biais des cotisations retenues sur la masse salariale de la collectivité.

Toutefois l'évolution des missions imparties aux agents nécessite une diversification des actions de formation dispensées par cet organisme, et donc une contribution supplémentaire pour les collectivités hors cotisation.

M le Maire précise que ces contributions financières supplémentaires donnent lieu à la passation d'une convention, et demande au Conseil de se prononcer.

**Le Conseil après délibération,**

**CONSIDERANT** le caractère exceptionnel du recours à ce type de formation

**AUTORISE** M le Maire à signer la présente convention.

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TAP (TEMPS D'ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRES)

Mme BECKER, Adjointe en charge des affaires scolaires, donne lecture au Conseil Municipal du projet de règlement intérieur établi pour les TAP.

Elle précise que la rédaction d'un tel règlement est obligatoire pour obtenir un partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale, et indispensable pour le bon déroulement de ces activités.

Elle indique que ce règlement sera présenté en Conseil d'école le 3 mars 2015 et distribué ensuite à chaque famille.

**Le Conseil, après avoir entendu cet exposé,**

**VALIDE** cette proposition de règlement intérieur telle qu'annexée à la présente délibération.

### SUBVENTION ANNÉE 2015 CHAMBRE DES MÉTIERS DE BOURGOIN JALLIEU

M le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention formulée par la chambre des métiers de l'Isère concernant 5 jeunes apprentis domiciliés sur la commune actuellement en formation à l'EFMA de BOURGOIN JALLIEU.

Il propose à l'assemblée d'attribuer la somme de 45 € par élève scolarisé.

**Le Conseil après échange,**

**APPROUVE** la proposition de M BECT,

**DIT** que cette somme sera inscrite au budget primitif 2015.

ça peut servir...



**Le Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, dans sa démarche de proximité, se rapproche de ses ressortissants.**

En lien avec la Sous-préfecture de VIENNE une permanence trimestrielle sera organisée dans ses locaux.

Ainsi les anciens combattants et victimes de guerre de vos communes respectives pourront rencontrer les personnels du service et obtenir toutes les précisions utiles non seulement sur leurs droits mais aussi sur l'état d'avancement de leurs demandes.

**Voici les dates de ces permanences en Sous-préfecture :**

Mercredi 25 mars 2015 (10h00 à 16h00)

Mercredi 17 juin 2015 (10h00 à 16h00)

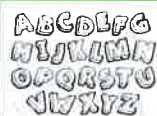
Mercredi 09 septembre 2015 (10h00 à 16h00)

Mercredi 02 décembre 2015 (10h00 à 16h00)

Pour tous renseignements relatifs à ces permanences veuillez contacter le 04-76-46-10-33.



## Centre Social et Culturel



Cet atelier s'adresse aux adultes rencontrant des difficultés à l'écrit comme à l'oral avec la langue française.

Il a lieu les lundis de 14h à 16h sauf pendant les vacances scolaires.

**LIEU :** Centre social et culturel de l'île du battoir

### FONCTIONNEMENT

Exercices à l'écrit en lien avec la vie quotidienne, Exercices à l'oral Discussions, échanges, partages d'expériences, lecture, ...

*Atelier gratuit - ouvert à tous - sans inscription*

**RESPONSABLE** Animatrice famille : Isabelle LONJON

**JE DONNE**  **ma vieille voiture**

**JE GAGNE**  **un crédit ou une réduction d'impôt\***

*\* Jusqu'à 70% de la valeur du don.*

**JE SOUTIENS L'EMPLOI**



**jedonne@aide-auto.com**  
**06 73 69 17 56**  
... tout sur **aide-auto.com**  
Location sociale de véhicules pour l'insertion professionnelle



## LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'ISERE

### Centre d'Accueil de Penol

670 route de La Côte Saint André 38260 PENOL - 04 74 20 92 24  
ad38.penol@restosducoeur.org

\*\*\*\*\*

### CAMPAGNE D'ETE 2015

Les familles doivent PREALABLEMENT ETRE INSCRITES lors des permanences qui seront assurées à Penol :

- 24 mars 2015 de 9h à 11h 30
- 26 mars 2015 de 14h à 16h 30

**Les distributions d'Avril à fin Juillet auront lieu les :**

**Lundi 30 Mars / Lundi 13 Avril / Lundi 27 Avril / Lundi 11 Mai / Mardi 26 Mai / Lundi 8 Juin / Lundi 22 Juin / Lundi 6 Juillet / Lundi 20 Juillet / Lundi 3 Août**

**DE 14H à 16H**

Fermé au Mois d'Août.

La date de reprise fin Août début Septembre vous sera communiquée ultérieurement.

#### PIECES ORIGINALES A PRESENTER LORS DE L'INSCRIPTION

Pas de photocopies

- ↪ CARTE D'IDENTITE ou TITRE DE SEJOUR
- ↪ LIVRET DE FAMILLE
- ↪ ATTESTATION DE LA SECURITE SOCIALE
- ↪ ATTESTATION CMU
- ↪ QUITTANCE DE LOYER
- ↪ FEUILLE D'IMPOSITION
- ↪ ECHEANCIER D'ENDETTEMENT OU DE SURENDETTEMENT
- ↪ JUSTIFICATIFS DES REVENUS
  - Bulletin de salaire
  - Retraites, pensions y compris retraites complémentaires
  - Avis de paiement ASSEDIC
  - Attestation CAF
  - Bourse des études supérieures
  - Certificat de scolarité pour les enfants de + de 16 ans
  - Pension alimentaire (décision du tribunal)
  - Pour le RSA : attestation CAF

***Aucune inscription ne pourra être effectuée en l'absence de présentation de l'ensemble de ces justificatifs***





MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 2 mars 2015

N° 215

## Lancement de [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) pour l'achat en ligne d'un timbre fiscal pour le passeport

Michel SAPIN, Ministre des Finances et des Comptes publics, Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, Christian ECKERT, Secrétaire d'Etat chargé du Budget saluent le lancement du nouveau site internet de vente de timbres fiscaux électroniques, [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr).

Il permet désormais à l'usager d'acheter en ligne son timbre fiscal électronique pour l'obtention d'un passeport.

Il s'agit d'une nouvelle étape vers la dématérialisation complète des timbres fiscaux papier. Le site d'achat sera progressivement étendu en 2015-2016 pour les timbres fiscaux nécessaires à l'obtention d'autres titres (renouvellements de carte nationale d'identité ou de permis de conduire en cas de perte ou vol, permis bateaux...). A terme, la dématérialisation des timbres fiscaux représentera une source d'économie pour l'Etat.

Sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr), depuis son ordinateur, sa tablette ou son smartphone, l'usager achète en quelques clics son timbre passeport. Dès le paiement effectué en ligne par carte bancaire, le site délivre les références du timbre électronique sous forme d'un flashcode ou d'un numéro à 16 chiffres, téléchargeables au format PDF ou pouvant être reçus par courriel ou SMS. Ces références doivent être présentées à l'appui du dossier de demande de passeport déposé dans les mairies agréées (ou en préfecture pour Paris).

Cette nouvelle possibilité s'inscrit dans le cadre des mesures de simplification souhaitées par le gouvernement pour faciliter les démarches administratives des usagers et enrichir l'offre de moyens de paiement dématérialisés.

Par ailleurs, les usagers peuvent continuer à acheter leurs timbres fiscaux papier dans les centres des finances publiques et chez les buralistes agréés qui pourront également délivrer le timbre électronique prochainement.



### Contacts presse :

Cabinet de Michel SAPIN : 01 53 18 41 13

Cabinet de Bernard CAZENEUVE : 01 49 27 38 53

Cabinet de Christian ECKERT : 01 53 18 45 04

Direction générale des finances publiques : 01 53 18 10 57

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)  
Service communication : 01 56 54 50 00

## POUR UN ESPACE PUBLIC ACCESSIBLE A TOUS

L'ensemble des voies de circulation et des établissements recevant du public (ERP) doit être accessible à tous. Leur **MISE en ACCESSIBILITE** doit prendre en compte tous ceux qui, pour des raisons diverses et à des degrés variables, éprouvent des difficultés pour se déplacer et accéder à tout l'espace public.

Il s'agit de personnes : en fauteuil roulant, âgées à mobilité réduite, malvoyantes, avec poussette, de forte corpulence, de petite taille, déficientes intellectuellement, ayant des difficultés de rotation du poignet... Cela concerne près de 40 % de la population.

Après la loi d'orientation du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées, la *loi handicap du 11 février 2005* donnait 10 ans pour effectuer les mises aux normes de l'espace public. L'arrêté du 21 mars en a fixé l'échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Dans une large mesure, pour diverses raisons, cette date limite n'a pas été respectée.

Devant ce constat une nouvelle feuille de route a été mise en place par les pouvoirs publics : l'**Ordonnance du 26 septembre 2014** (et les règlements qui l'accompagnent) **accorde des délais supplémentaires à tous les ERP** pour procéder aux travaux de mise aux normes dans les **3 ans** à venir avec possibilité dans certains cas de repousser ce délai à 6, voire très exceptionnellement à 9 ans.

Cette nouvelle réglementation comporte :

- **Un assouplissement des normes** qui étaient parfois irréalistes ou trop onéreuses et difficilement applicables dans tous les cas. Cet assouplissement permet, en s'appuyant sur la "notion d'usage", la mise en œuvre de "solutions d'effet équivalent".

- **L'obligation pour les collectivités de concevoir un Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP)** et, conformément au décret du 5 novembre 2014, de le déposer en Préfecture avant le 27 septembre 2015, puis de réaliser dans les délais fixés le programme ainsi défini.

Pour élaborer cet agenda au niveau de notre commune il faut :

- répertorier et analyser les points qui devront être mis aux normes,
- évaluer le coût des différents aménagements nécessaires.

Un diagnostic a été réalisé fin 2012 par le groupe Qualiconsult dans chaque commune de la C.C.T.B. **L'étude chiffrée des travaux à réaliser sur 3 ans concerne la Mairie, l'Ecole, l'Eglise, la Salle des Fêtes, le Vestiaire du Stade et ses abords, les Voies publiques.** Le coût total des travaux préconisés est estimé à **331 515 € HT**.

Notons qu'à la faveur de l'aménagement du centre du village, réalisé depuis, ce total se trouve déjà diminué de 27 000 €, ce qui est le ramène à 304 515 €.

La suppression de certaines options par des adaptations de nos modes de fonctionnement devrait encore minorer ce montant. Certains points sont naturellement inclus dans la suite de l'aménagement de la voie centrale du village.

Notre Agenda d'Accessibilité Programmée engagera les budgets des années à venir.

Il nous incombe de tout planifier en prenant en compte les investissements déjà engagés, notre capacité de financement et les subventions afférentes à la mise aux normes "accessibilité".

Bruno DANNONAY, Adjoint

## COMPTE RENDU DE MANIFESTATION

L'association **ORON & PATRIMOINE**, a renouvelé son bureau lors de son assemblée générale du 16 janvier 2015.

Les membres de ce bureau sont les suivants :

Raymond GIRIER, Président  
Nathalie AUBERT, Vice Présidente  
Luc BERNIER, Vice Président  
Laurent GINET, Trésorier  
Bernard BONNAFOUX, Trésorier adjoint  
Christine BERNIER, Secrétaire  
Thierry FRANÇOIS-BRAZIER, Secrétaire adjoint.

Les membres de l'association





Le calendrier des manifestations qui seront organisées en 2015 a également été arrêté :

Pains et pognes de Pâques, au four à pain : samedi 4 avril 2015  
Friture de l'Oron, au théâtre de verdure de la tannerie : dimanche 14 juin 2015  
Fête de Saint Barthélemy, au stade : samedi 22 août 2015  
Soirée spectacle, à la salle polyvalente : samedi 21 novembre 2015.



**ACCA de ST BARTHELEMY**  
**Dimanche 29 mars**  
 à partir de 8h30  
 local de la chasse  
 (parking de l'église)  
 dégustation gratuite, vente de caillettes et saucisses  
*Le meilleur accueil vous sera réservé*

**MFR St BARTHELEMY**  
**Portes Ouvertes**

**Réussir son Avenir**  
 50% Ecole 50% Stage

**Vendredi 3 Avril 2015 de 13h à 20h**

**4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Orientation, Brevet des Collèges**  
**Bac Pro SAPAT** (Service Aux Personnes et Aux Territoires)  
 en 3 ans et en alternance

- Accompagnement individualisé (difficultés d'apprentissage, orientation...)
- Poursuite d'étude: Concours, BTS
- Possibilité d'Internat - Vie résidentielle animée
- Transports scolaires Vienne et Grenoble
- Bourses

**Prépa Concours Secteur Sanitaire & Social** en 4 mois

- Aide-soignant
- Auxiliaire puériculture

MFR - 70, Route de Marcollin - 38270 St Barthélemy  
 Tél : 04.74.84.61.66 - Fax : 04.74.79.79.90  
 Mail : mfr-st-barthe@mfr.asv.fr



**concept**  
**FAÇADE**

15 ans d'expérience

- Maçonnerie
- Peinture
- Isolation extérieure

48 place du 29 août 1944  
**38270 ST BARTHÉLEMY**

Tél. 09 81 01 87 72  
 Port. 06 29 76 97 17  
 Mail : concept.facade78@gmail.com

**Guillaume CHENAVER**  
 MACONNERIE NEUF ET RENOVATION  
 TERRASSEMENT

**Guillaume CHENAVER**  
 115, Allée des Chevreuils  
 38270 Saint Barthélemy de Beaurepaire  
 ☎ 07 89 63 68 10



**VIGOUREUX JEAN**  
 Régalez vous!!

Buffet froid/chaud  
 Pour tous vos événements  
 Naissances, anniversaires, mariages...

309 route de Beaurepaire  
 38270 Saint Barthelemy  
 0675418577




**ETAT CIVIL**

**le 2 février 2015**  
 Monsieur Gilles FANJAT est décédé à l'âge de 68 ans  
*Toute notre sympathie à la famille*

**le 7 mars 2015**  
 Monsieur Henry MOLLY-MITTON est décédé à l'âge de 91 ans  
*Toute notre sympathie à la famille*



**le 16 février 2015** est née Aurore Odette Mauricette DEVILLARD  
 De Alain DEVILLARD  
 Et de Emilie GERARD  
 Domiciliés 24 chemin de la Goutériat  
*Félicitations aux parents*

**le 23 février 2015** est née Soline MARCELLIN LEROY  
 De Stéphane MARCELLIN  
 Et de Eliette LEROY  
 Domiciliés 152 allée des Acacias  
*Félicitations aux parents*



**Saint Barthélemy**  
**Oron et Patrimoine**  
 vous propose

**Samedi 4 avril 2015**

**le Saint Barth**      **la pogne de Saint Genix**

**autour d'un apéritif**  
**à partir de 11h00**  
**au FOUR à PAIN (stade de Saint Barthélemy)**

Réservations conseillées avant mercredi 1er avril 2015  
 mèl: [oronpatrimoine@gmail.com](mailto:oronpatrimoine@gmail.com) ou tél : 04.74.84.62.74







## ENQUETE.

Projet de création d'une résidence services pour  
personnes âgées sur la commune de ST BARTHELEMY  
DE BEAUREPAIRE 38270

Une résidence services est la location  
d'appartements de type T1 et T2 aux séniors  
autonomes et semi autonomes, qui veulent  
bénéficier de la sécurité, d'un lieu d'accueil et  
d'écoute.

Votre avis m'intéresse. Je vous remercie de l'intérêt  
et du temps que vous avez consacré à répondre à  
cette enquête.

Pour avoir des informations complémentaires, vous  
pouvez me contacter à l'adresse suivante :

[residenceservicesbeaujours@gmail.com](mailto:residenceservicesbeaujours@gmail.com)

Ou bien laisser vos coordonnées ci-dessous.

e. Imprimer par mes soins

Pf  
D'

- **Avez-vous entendu parler des résidences services ?**  
Oui  Non

- **Si oui par qui ?**

- Famille  Personnes en résidence   
Amis  Travail  autres .....

- **Etes-vous ?**

- Une femme  un homme

- **Vivez-vous ?**

- En couple  seul(e)

- **Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?**

- 55-60  60-65  65-70  70-75  75-80   
Plus de 80 ans

- **Avez-vous encore de la famille ?**

- Parents  enfants  petits enfants   
neveux et nièces  autres .....

- **Pour vos repas, vous préférez ?**

- Cuisiner  ne pas cuisiner  Prendre tous vos repas au restaurant de la résidence   
prendre 1 repas sur 2 au restaurant de la résidence  à l'occasion, prendre vos repas au restaurant de la résidence   
autre .....

- **A combien estimez-vous le prix des repas suivants?**

Petit déjeuner

(Boisson chaude, jus de fruit, beurre, confitures, biscottes)

- 1 à 3 €  3 à 6 €  6 à 9 €

Déjeuner

(Entrée, plat chaud, fromage, dessert, pain, verre de vin)

- 6 à 9 €  9 à 12 €  12 à 15 €

Dîner complet

(Entrée, plat chaud, fromage, dessert, pain, verre de vin)

- 6 à 9 €  9 à 12 €  12 à 15 €

Dîner léger

(Soupe, dessert, pain)

- 1 à 3 €  3 à 6 €  6 à 9 €

- **Suivant les services proposés par la résidence, comment y faites-vous appel ?**  
Hebdomadaire Occasionnel Jamais  
(H) (O) (J)

- L'entretien de votre logement .....  
L'entretien de votre linge de maison.....  
(Draps, serviettes, couettes)  
L'entretien de votre linge personnel.....

- **Quel budget êtes-vous prêt à payer pour ces services ?**

- L'entretien de votre linge de maison et personnel  
8 à 12 €  12 à 16 €  16 à 20 €  20 à 25 €   
L'entretien de votre logement.  
8 à 12 €  12 à 16€  16 à 20 €  20 à 25 €

- **Quels autres services aimeriez-vous trouver dans la résidence ?**

- Service de Sécurité (Maitre-chien, seulement la nuit)  
 Gardien  
 Téléalarme (à votre demande et relier directement chez les pompiers)

**Avez-vous d'autres suggestions ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- **A quelles activités souhaiteriez-vous participer. Classez par ordre de préférence. 1 étant le premier choix.**

- Initiation à l'informatique.....  
Yoga.....  
Gym douce.....  
Peinture, Poterie, sculpture.....  
visite de musée, parc, jardin.....

**Avez-vous d'autres suggestions ?**

.....  
.....  
.....  
.....

- **Classez les activités proposées par la résidence dans votre ordre de préférence. De 1 à 7. 1 étant le premier choix**

- Jeux de cartes (tarot, coinche, belote...)  
Jeux de société.....  
Thé dansant.....  
Du tricot, de la broderie.....  
De la lecture.....  
Balade à pieds.....  
Jeux de boules.....

- **Vous préférez vivre ?**

- En communauté  seul (e)  avec un peu de compagnie  en campagne isolée   
En ville  en campagne avec toutes les commodités

- **La résidence propose deux types de logements, par lequel êtes-vous intéressés ?**

- T1 = superficie de 27M²: loyer de 600 euros HT + 50 euros de charges + 120 euros de fonctionnement   
(1 pièce à vivre, cuisine aménagée, salle d'eau, sanitaire)  
T2 = superficie 38 M²: loyer de 760 euros HT+ 70 euros de charges + 120 euros de fonctionnement +20 euros pour la 2ème personne   
(1 pièce à vivre, 1 chambre, cuisine aménagée, salle d'eau, sanitaire)

- **Suite à ce questionnaire, pouvez-vous envisager d'intégrer une résidence services ?**  
Jamais pensé  A étudier  Envisageable Non envisageable  autre .....